

SUJET D'ADORATION

La Sainte Messe, fonction principale du Prêtre

Principalis actus sacerdotis est consecrare corpus et sanguinem Christi.
(S. THOM. IIIa 90 XXXVII, a. 5.)

I. — Adoration.

Le saint sacrifice de la Messe, si on le considère dans son essence, est bien la fonction principale du prêtre, parce qu'il est le mémorial et la reproduction du sacrifice de la Croix ; or, de même que Jésus n'est venu ici-bas que pour accomplir son sacrifice sanglant, de même, le prêtre qui lui est substitué, qui le représente et qui participe à son sacerdoce, est prêtre avant tout, pour offrir le sacrifice de l'autel.

Mais la Messe est encore la fonction principale du prêtre, l'acte capital du sacerdoce, parce que considérée dans ses résultats, elle est l'œuvre la plus utile au monde et la plus profitable à la sanctification du prêtre.

Nous ne sommes pas prêtres pour nous. Le prêtre est essentiellement un être choisi et séparé pour être médiateur entre Dieu et les hommes : *Omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum.*

Dieu est la fin comme le principe de tous les hommes ; il a droit d'absorber à son service personnel et exclusif toutes les forces de l'être créé par ses mains et enrichi de ses dons ; aussi, le premier devoir de l'homme, c'est le devoir du culte envers Dieu. Il faut que l'homme privé et l'homme social, les individus comme les sociétés, rendent à Dieu un culte perpétuel d'adoration, pour reconnaître son souverain domaine ; — d'action de grâces, pour le remercier des biensfaits qu'il répand sans cesse sur le monde ; — de réparation et d'amende honorable, pour les offenses que la liberté de l'homme lui rend possibles et que sa perversité multiplie ; — d'impétration enfin ou de prière proprement dite, car Dieu qui ne doit rien à sa créature a subordonné l'obtention de ses grâces à la demande confiante que nous lui adressons.